



Communauté de Communes

## PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE Séance du 12 septembre 2023

Le 12 septembre 2023 à 18h15 le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 19 juillet 2023, s'est réuni en session ordinaire, à Masseube sous la présidence de Monsieur François RIVIÈRE, Président.

### Etaients présents :

---

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 16

Présents : 14

Procurations : 0

MM. et Mmes et MM. BALAS Max, BALDINI André, BONNET Eric, BONNET Thierry, BOURDETTE Alain, BREIL Roger, CASTEX Marc, GERAULT Jean-Philippe, JOUILLE Nicole, LALANNE Philippe, MARQUILLIE Serge, MONFORT Karine, RIVIERE François, ROUSSEAU Corinne

### Approbation du procès-verbal du bureau du 11 juillet 2023

Le projet de procès-verbal du bureau du 11 juillet 2023 est soumis par le Président à l'approbation du bureau. Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

### Désignation du secrétaire de séance

M. BREIL Roger est élu à l'unanimité pour assurer les missions de secrétaire de séance.

### Rappel de l'ordre du jour :

#### URBANISME

1. Compte-rendu et échanges suite au comité de pilotage PLUI
2. Présentation des outils à disposition de communes : charte de sobriété foncière, modèle de courrier au service ADS, modèle de courrier aux pétitionnaires
3. Présentation des demandes de droit de préemption urbain de plusieurs communes et proposition de méthodologie

#### PROJET PNR ASTARAC

4. Déroulement prochaines étapes

#### RESSOURCES HUMAINES

5. Organisation du forum des métiers de Val de Gers le jeudi 5 octobre 2023 à Seissan

#### MAISON MEDICALE

6. Signature du bail avec Mme Zammit Orthophoniste (*soumis à délibération*)

#### QUESTIONS DIVERSES

7. Congrès intercommunalité : participation aux frais (*soumis à délibération*)
8. Visite des cuisines de l'EHPAD à 19h30

## Les points suivants ont été examinés et délibérés :

---

### Délibération 2023-BC08.01

#### Bail locatif maison de santé pluridisciplinaire : Orthophoniste

Le Président rappelle que la Communauté de Communes Val de Gers a créé une maison de santé pluridisciplinaire intercommunale sise 16 rue Fernand de Monlaur – 32260 SEISSAN, dans les locaux réaménagés de l'ancienne gendarmerie.

Ces locaux sont loués pour partie à la Société Civile de Moyens (SCM) dénommée Val de Gers Santé, et pour partie à d'autres locataires exerçant des professions de santé et sociales à l'exclusion de toute autre profession et de tout autre usage.

Le Président expose que l'orthophoniste qui partage actuellement le local de la diététicienne souhaite louer un local disponible à l'étage de la maison médicale : il s'agit du bureau n°3 d'une superficie de 11.92 m<sup>2</sup>. L'entrée dans les lieux s'effectuera à compter du 1<sup>er</sup> septembre.

Le Président présente alors aux membres du Bureau le projet de contrat de bail à conclure.

La location est consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de 1237,08 € et une provision pour charges de 922,92 € par an qui sera ajustée chaque année en fonction des dépenses effectuées l'année précédente ou prévisibles sur l'année en cours.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE DE :**

- **APPROUVER** le projet de contrat de bail à conclure, avec Madame Anne ZAMMIT orthophoniste
- **AUTORISER** le Président à signer le bail à conclure avec la locataire de la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

### Délibération 2023-BC08.02

#### Déplacement congrès de l'intercommunalité

*Vu les articles L.5211-14 et L.2123-18 du Code général des collectivités territoriales*

L'association Intercommunalités de France tient son congrès annuel les 11-12-13 octobre 2023 au CO'MET à Orléans. Le congrès propose un panel d'ateliers de formation aux élus.

Afin de participer à la formation des élus et accompagner les réflexions communautaires, le Président souhaite organiser cette année une participation aux congrès de l'intercommunalité. Il propose que le Président et l'ensemble des Vice-Présidents délégués participent au congrès, et que les frais (inscription formation, transport, hébergement et alimentation) liés à l'évènement soient pris en charge par la Communauté de Communes.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents **DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** le remboursement des frais des participants (formation, transport, hébergement et alimentation) liés au congrès de l'intercommunalité sur présentation d'un état de frais réels ;

## Points n'ayant pas fait l'objet de délibérations

---

### URBANISME :

- Compte-rendu et échanges suite au comité de pilotage PLUI
- Présentation des outils à disposition de communes : charte de sobriété foncière, modèle de courrier au service ADS, modèle de courrier aux pétitionnaires
- Présentation des demandes de droit de préemption urbain de plusieurs communes et proposition de méthodologie

### PROJET PNR ASTARAC

- Déroulement prochaines étapes

### RESSOURCES HUMAINES

- Organisation du forum des métiers de Val de Gers le jeudi 5 octobre 2023 à Seissan

### QUESTIONS DIVERSES :

- Visite des cuisines de l'EHPAD à 19h30

Approuvé le

Le Président  
François RIVIERE



Le secrétaire de séance  
Roger BREIL

